

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**UNIMED-(Unité de Fabrication de Médicaments)
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation- CAF) et M Ahmed Ayadi (Société Général Audit).

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	Notes	<u>31.12.2023</u>
<u>Actifs Non Courants</u>		
Immobilisations incorporelles		7 352 616
Moins : amortissements		<5 249 374>
	III.1	2 103 242
Immobilisations corporelles		190 727 290
Moins : amortissements		<114 145 162>
	III.2	76 582 128
Immobilisations financières		8 467 923
Moins : provisions		<2 529 000>
	III.3	5 938 917
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>84 624 287</u>
Autres actifs non courants	III.4	134 431
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>84 758 718</u>
<u>Actifs Courants</u>		
Stocks		55 355 080
Moins : provisions		<5 139 606>
	III.4	50 215 474
Clients et comptes rattachés		42 458 572
Moins : provisions		<2 997 024>
	III.5	39 461 548
Autres actifs courants		19 137 552
Moins : provisions		<1 375 830>
	III.6	17 761 722
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	5 981 386
<u>Total des actifs courants</u>		<u>113 420 130</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>198 178 848</u>

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux Propres</u>	Notes	<u>31.12.2023</u>
Capital social		32 000 000
Réserves		48 150 025
Résultats reportés		8 505 254
Autres capitaux propres		51 557
Résultat consolidé		5 545 876
Total des capitaux propres	III.8	94 252 712
 <i>Passifs</i>		
 <u>Passifs Non Courants</u>		
Emprunts	III.9	22 157 873
Autres passifs non courants	III.10	2 024 418
Total des passifs non courants		24 182 291
 <u>Passifs Courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	III.11	29 082 723
Autres passifs courants	III.12	21 284 460
Autres passifs financiers courants	III.13	22 914 225
Concours bancaires	III.14	6 462 437
Total des passifs courants		79 743 845
<u>Total des passifs</u>		103 925 136
 <u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		 <u>198 178 848</u>

État de Résultat consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<u>31.12.2023</u>
<u>Produits d'exploitation</u>		
Revenus	IV.1	136 002 934
Autres produits d'exploitation	IV.2	143 478
Total des produits d'exploitation		136 146 412
<u>Charges d'exploitation</u>		
Var de stock de produits finis et encours		1 993 627
Achats d'approvisionnements consommés	IV.3	<61 500 317>
Charges de personnel	IV.4	<19 454 352>
Dot aux amortissements et aux provisions	IV.5	<15 877 482>
Autres charges d'exploitation	IV.6	<12 467 914>
Total des charges d'exploitation		<107 306 438>
Résultat d'exploitation		28 839 974
Charges financières nettes	IV.7	<6 695 601>
Produits des placements		90 178
Autres gains ordinaires	IV.8	88 269
Autres pertes ordinaires	IV.9	<11 328 121>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 994 699
Impôts sur les sociétés	IV.10	<5 448 823>
Résultat Consolidé		5 545 876

Etat de flux de trésorerie consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

31/12/2023

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Résultat net

5 545 876

Ajustements pour :

Amortissements et provisions

15 877 482

Plus ou moins-value de cession

<79 722>

Quote-part des subventions inscrite en résultat

<23 694>

Variation des :

Stocks

<7 378 791>

Créances clients

<7 397 356>

Autres actifs

<1 785 919>

Fournisseurs et autres dettes

12 280 547

Frais préliminaires

<134 431>

Autres passifs

14 864 566

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

31 768 558

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Décaissement pour acquisition des immob Corp & Incorp

<13 093 037>

Encaissement provenant de la cession d'immob Corp et Incorp

86 902

Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières

<110 557>

Reclassement des immobilisations

200 700

Encaissement des subventions d'investissement

40 040

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

<12 875 952>

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Encaissement d'emprunts et crédit de gestion

38 860 950

Remboursement d'emprunts et crédit de gestion

<41 866 649>

Distribution des dividendes

<15 006 308>

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

<18 012 007>

Variation de trésorerie

880 599

Trésorerie au début de l'exercice

<1 361 650>

Trésorerie à la clôture de l'exercice

<481 051>

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe « Unité de fabrication des médicaments - Unimed » arrêtés au 31 décembre 2023, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la « Unimed SA » et sa coentreprise, la société « Nippomed SA ».

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2023.

I. Groupe UNIMED

Présentation

Le Groupe « Unité de fabrication des médicaments - Unimed » est composé de la société « Unimed SA », société mère, et de sa coentreprise, la société « Nippomed SA ».

Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

La participation du Groupe correspond au fait que la société « Unimed SA » et la société « GCUBE » détiennent chacune **49,998%** des actions de la société « Nippomed SA », soit 74.997 actions. Il s'agit d'un contrôle conjoint.

Méthodes de consolidation

Étant donné que la seule société faisant partie du périmètre de consolidation, la société « Nippomed SA », est contrôlée conjointement par les sociétés « Unimed SA » et « GCUBE », la méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration proportionnelle. Cette méthode se résume comme suit :

- Elle est applicable en cas de contrôle conjoint ;
- Cumul des comptes de bilan et de résultat uniquement à hauteur de la part d'intérêt revenant à l'investisseur (Co-entrepreneur) ;
- Annulation des titres de participation de la coentreprise (E.C.C : Entreprise Consolidée Conjointement) ;
- Pas d'intérêts minoritaire.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, le Groupe a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

II.1 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

II.2 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société « Unimed SA » procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

II.3 La valorisation des stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Politique de provision des stocks :

Les éléments constituant une dépréciation des stocks sont détaillés comme suit :

- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis dont le statut est bloqué ;
- Les matières premières, articles de conditionnement, produits finis et semi-finis périmés
- Les retours clients et les pièces de rechange qui sont obsolètes et ce, après confirmation du service maintenance ;
- Le taux de la provision est à 100% suite aux dépréciations réversibles ; et
- En cas de dépréciation irréversible, un état détaillé des stocks concernés doit être approuvé par la direction générale et fera l'objet d'un PV de destruction/ mise en rebut dûment établi par un huissier notaire en présence de deux agents du bureau de contrôle des impôts. Sur la base dudit PV, la perte pour dépréciation est comptabilisée.

II.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants », la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

II.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

II.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement du Groupe, engagés au moment de la création des sociétés du Groupe, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation du Groupe et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

II.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

Les créances irrécouvrables sont des pertes de l'exercice et doivent faire l'objet d'un PV de carence dûment établi par un huissier notaire et ce pour les créances locales. Sur présentation du PV de carence, le cas échéant, les pertes sont comptabilisées suite à une approbation de la DG.

Les créances litigieuses sont à provisionner à 100%.

Les créances douteuses doivent faire l'objet d'une provision sous réserve de l'approbation de la DG. Le taux de provision est déterminé en fonction de l'antériorité de la créance par rapport à sa date d'échéance comme suit :

- Les créances non mouvementées entre 1 an et 2 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 20% ;
- Les créances non mouvementées entre 2ans et 3ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 50% ;
- Toutes créances non mouvementées entre 3 ans et 4 ans à partir de leurs dates d'échéance : à provisionner de 80% ;
- Au- delà de 4 ans à partir de la date d'échéance : à provisionner de 100%.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière du Groupe à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

II.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

II.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

II.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : les sociétés du Groupe ont transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront aux sociétés du groupe et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable. Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par les sociétés du Groupe et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

II.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

II.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, le Groupe prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Règles de traitement des frais de recherche et développement

Les états financiers consolidés du Groupe « Unimed » sont établis selon les dispositions des Normes Comptables Tunisiennes, notamment, les dispositions de la NCT20. Selon le §16 de cette norme, les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont généralement constatés en charges sauf en cas de respect de cinq conditions cumulatives au moment de leur engagement (§20 et §21 de la NCT 20). Parmi ces conditions figure la démonstration de l'existence d'un marché pour le produit en question. Or, la société « Unimed » n'est pas en mesure d'avoir une assurance sur la possibilité d'existence de marché sans l'obtention d'une AMM et même en cas de son obtention, la pérennité du marché du médicament en question peut être remise en cause.

En cas d'assurance relative à l'existence du marché suite à l'obtention de l'AMM et le maintien du potentiel économique lié au marché, la société « Unimed » ne peut pas activer les charges de développement en question qui sont déjà comptabilisées en charges et ce, en vertu des dispositions du § 23 de la NCT 20 « Les dépenses de développement imputées aux résultats d'exercices précédents ne doivent pas être capitalisées même si les circonstances qui justifiaient leur inscription en charges n'ont plus cours »

Compte tenu de ce qui précède, les dispositions de la NCT 20 ne permettent pas à la société « Unimed » d'activer les frais de l'unité de recherche et de développement.

Fiscalement, une proportion des frais encourus par l'unité dédiée aux recherches et aux développements des médicaments et à leur expérimentation, doit être activée (Immobilisations incorporelles). Cette proportion est déterminée comme suit :

**Pourcentage d'incorporation = Nombre des demandes d'AMM obtenues /
Nombre de demande d'AMM déposées au titre de la période concernée.**

L'administration fiscale admet la déductibilité fiscale de la charge d'amortissement liée à la proportion comptabilisée en immobilisations selon un mode linéaire et au taux de 33,33%.

III.14 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés

Le management du Groupe « Unimed » n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers consolidés et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs du Groupe ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

III. Notes sur le Bilan

III.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2.103.242 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Logiciels	1 047 361
Sites Web	46 549
Concessions, marques, brevets et licences	4 642 053
Dépenses en R&D	1 616 653
<i>Total Immobilisations Incorporelles</i>	<i>7 352 616</i>
Amort. des logiciels	<670 388>
Amort. des Sites Web	<34 196>
Amort. des C/M/B/L	<4 003 838>
Amort. des dépenses en R&D	<540 952>
<i>Total Amortissements des Immobilisations Incorporelles</i>	<i><5 249 374></i>
<i>Immobilisations Incorporelles Nettes</i>	<i>2 103 242</i>

III.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2023 à 76.582.128 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Terrains	4 222 771
Constructions	8 715 021
Installations Générales Agencements & Aménagements Divers	16 811 409
Matériel industriel	99 020 066
Outillage industriel	3 085 805
Matériel de conditionnement	760 990
Matériel de transport	8 889 930
Mobilier & matériel de bureau	1 483 417
Matériel informatique	2 165 843
Immobilisations corporelles en cours	43 891 987
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	1 680 051
<i>Total Immobilisations Corporelles</i>	<i>190 727 290</i>
Amortissements des constructions	<6 446 842>
Amortissements des I.G.A.A. divers	<13 483 753>
Amortissements du matériel industriel	<81 042 387>
Amortissements de l'outillage industriel	<2 547 152>
Amortissements du matériel de conditionnement	<734 419>
Amortissements du matériel de transport	<6 971 419>
Amortissements du Mobilier & matériel de bureau	<1 189 899>
Amortissements du matériel informatique	<1 729 291>
<i>Total Amortissements des Immobilisations Corporelles</i>	<i><114 145 162></i>
<i>Immobilisations Corporelles Nettes</i>	<i>76 582 128</i>

III.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à 5.938.917 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Titres "Société Promochimica" (*)	7 762 600
Emprunt Obligataire National	20 000
Titres immobilisés – Droit de propriété	500
Dépôts & cautionnements	684 823
Total Immobilisations Financières	8 467 923
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<2 529 006>
Immobilisations Financières Nettes	5 938 917

(*) Le Groupe « Unimed » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société Promochimica. Cette participation est provisionnée à concurrence de 1.940.650 DT.

III.4 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2023 à 50.215.474 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Matières premières	20 708 695
Conditionnements	12 179 847
Encours en sous-traitance	318 858
Produits finis en sous-traitance	911 925
Encours	3 890 304
Produits finis	9 031 166
Pièces de rechange	6 919 444
Réactifs Labo	872 364
Stock Consommables	522 477
Total Stocks	55 355 080
Provisions pour dépréciation des stocks	<5 139 606>
Stocks Nets	50 215 474

III.5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2023 à 39.461.548 DT et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Clients ordinaires locaux	10 991 088
Clients ordinaires étrangers	28 470 461
Clients, douteux ou litigieux	2 993 162
Clients, impayés	3 861
Total Clients	42 458 572
Provisions pour dépréciation des créances	<2 997 024>
Créances Nettes	39 461 548

III.6 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent à 17.761.722 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2023</u>
Fournisseurs avances & acomptes	7 416 067
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470
Personnel, avances & acomptes	351 302
Etat, impôts & taxes	6 480 684
Etat, saisie provisoire	970 389
Débiteurs divers	3 347 781
Charges à répartir	149 919
Produits à recevoir	65 275
Charges constatées d'avance	352 665
<u>Total Autres Actifs Courants</u>	<u>19 137 552</u>
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	<1 375 830>
<u>Autres Actifs Courants Nets</u>	<u>17 761 722</u>

(*) La rubrique « Débiteurs divers » englobe une avance en compte courant de la société « Promochimica » pour un montant de 961.581 DT qui est estimée non récupérable et qui n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation à ce titre.

III.7 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 5.981.386 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2023</u>
Placement courants	2 062 318
Valeurs à l'encaissement	361
Banques en TND	600 644
Banques en devises	3 243 201
E-Dinars	1 000
CCP	575
Caisse	10 756
Blocage / déblocage	62 531
<u>Total Liquidités et Equivalents de Liquidités</u>	<u>5 981 386</u>

III.8 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres consolidés après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2023 à 94.252.712 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2023
Capital	32 000 000
Réserves légales	3 200 000
Réserves statutaires	2 777 847
Réserves libres	26 998 011
Réserves spéciales de réévaluation	8 088 127
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040
Subventions d'investissement	51 557
Résultats reportés	8 505 254
Total des capitaux propres avant résultat	88 706 836
Résultat de l'exercice	5 545 876
Total des capitaux propres avant affectation	94 252 712

III.9 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2023 à 22.157.873 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2023
Emprunts Bancaires	21 825 890
Emprunts Leasing	331 983
Total Emprunts	22 157 873

III.10 Autres passifs non courants (En DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2.024.418 DT. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes sociétés du Groupe.

III.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 29.082.723 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2023
Fournisseurs locaux	8 217 290
Fournisseurs locaux, effets à payer	714 819
Fournisseurs, factures non parvenues	7 238 641
Fournisseurs d'exploitation étrangers	12 283 810
Fournisseurs étrangers, paiements en cours	524 218
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	103 945
Total Fournisseurs	29 082 723

III.12 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 21.284.460 DT se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2023
Personnel & comptes rattachés	203 707
Etat, impôts & taxes	6 221 747
Actionnaires, dividendes à payer	701 364
Sécurité sociale	1 497 754
Créditeurs divers	5 464
Produits perçus d'avance	23 702
Charges à payer	12 630 722
Total Passifs Courants	21 284 460

III.13 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent à 22.914.225 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2023
Échéances Bancaires à moins d'un an	15 210 045
Échéances Leasing à moins d'un an	273 589
Crédits de gestion	7 067 078
Intérêts courus	363 513
Total Autres Passifs Financiers Courants	22 914 225

III.14 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6.462.437 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2023
Concours - Amen Bank	3 016 372
Concours - UBCI	1 141 350
Concours - UIB	687 750
Concours - BH Bank	1 616 965
Total Concours Bancaires	6 462 437

IV. Notes sur l'état de résultat

IV.1 Revenus (En DT)

Les revenus totalisent 136.002.934 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Ventes à l'export	63 613 957
Ventes locales	72 388 977
<i>Total Revenus</i>	<i>136 002 934</i>

IV.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation totalisent 143.478 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Quote-part des Subventions d'Investissement	23 694
Autres Produits d'Exploitation	119 784
<i>Total autres produits d'exploitation</i>	<i>143 478</i>

IV.3 Achats consommés (En DT)

Les achats consommés totalisent 61.500.317 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Matières premières	29 909 832
Articles de conditionnement	22 544 639
Fournitures de conditionnement	19 138
Fournitures et outillage de Laboratoire	59 765
Fournitures Hygiéniques	54 852
Produits d'entretien	612 858
Fournitures de bureau	18 726
Autres approvisionnements	2 363 219
Variation de stocks MP/AC	4 435 073
Variation de stocks Autres	<2 390 272>
Vêtements de travail	53 522
Energies (Eau, Electricité, Gaz, Carburants...)	3 818 965
<i>Total Achats d'approvisionnements consommés</i>	<i>61 500 317</i>

IV.4 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel totalisent 19.454.352 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2023</i>
Salaires & compléments de salaires	16 398 545
Charges sociales légales	3 010 279
Autres charges sociales	45 528
<i>Total Charges de Personnel</i>	<i>19 454 352</i>

IV.5 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 15.877.482 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2023</u>
Dotation. Amortissements des Immobilisations Incorporelles	612 642
Dotation. Amortissements des Immobilisations Corporelles	9 382 489
Dotation. Résorption Charges à répartir	49 972
Dotation. Provisions pour dépréciation des créances	1 880 641
Dotation. Provisions pour dépréciation des autres actifs	295 141
Dotation. Provisions pour dépréciation des stocks	1 304 260
Dotation. Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2 057 001
Dotation. Provisions pour Risques et Charges	295 336
<u>Total Dotation aux Amort. & Prov.</u>	<u>15 877 482</u>

IV.6 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation totalisent 12.467.914 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2023</u>
Loyers	258 562
Entretien & réparation	2 209 541
Assurances	1 486 372
Etudes & services extérieurs	2 702 521
Honoraires	691 254
Transport	1 282 508
Frais postaux et de télécom.	77 404
Services bancaires	420 413
Missions, réceptions, voyages	900 775
Relations publiques	1 019 561
Dons	96 104
Jetons de présence	150 000
Frais de restauration	406 327
Droits, impôts & taxes	766 572
<u>Total Autres charges d'exploitation</u>	<u>12 467 914</u>

IV.7 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes totalisent 6.695.601 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2023</u>
Intérêts de emprunts	3 057 888
Intérêts des Aut.Op.de Financement	2 870 794
Intérêts des comptes courants	39 249
Intérêts des autres dettes	250 588
Différence de change	477 082
<u>Total Charges financières nettes</u>	<u>6 695 601</u>

IV.8 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires totalisent 88.269 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2023</u>
Plus-value de cession d'Immobilisations	83 974
Produits divers ordinaires	4 295
<u>Total Autres Gains Ordinaires</u>	<u>88 269</u>

IV.9 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires totalisent 11.328.121 DT en 2023 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2023</u>
Amendes et pénalités	11 170 872
Autres pertes ordinaires	157 249
<u>Total Autres pertes ordinaires</u>	<u>11 328 121</u>

IV.10 Impôts sur les sociétés (En DT)

Les impôts sur les sociétés totalisent au 31 décembre 2023 à 5.448.823 et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Déc. 2023</u>
Impôt sur les sociétés	4 564 345
Contribution sociale solidaire	884 478
<u>Total Impôts sur les Sociétés</u>	<u>5 448 823</u>

V. Note sur les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2023 sont détaillées ci-après :

- Dans le cadre du financement de la pénalité douanière pour un montant global de 2.392.657 DT condamnant solidairement les sociétés « Unimed » et « Sarra Huiles », la société « Unimed » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Sarra Huiles » de 1.900.884 DT. Le compte courant associé « Sarra Huiles » affiche un solde au 31 décembre 2023 de 1.907.052 DT.

- La société « Unimed » a signé en date du 02 janvier 2018 avec M. Lotfi Charfeddine, un contrat de location d'un dépôt objet du lot 14 du TF 40017, d'une contenance de 619 m² et situé à la Zone Industrielle Kalâa Kebira. Cette location est consentie pour une période de trois années consécutives, commençant le 01 janvier 2018 et finissant le 31 décembre 2020, et a été renouvelée par tacite reconduction le 01 janvier 2021, et moyennant un loyer mensuel de 3.500 H.TVA.

La charge de location enregistrée chez la société « Unimed », au 31 décembre 2023, s'élève à 42.000 DT HTVA ;

- La convention de prestation de service avec la société « Inox Med » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mission d'entretien et de rénovation de ses installations, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été initialement signée le 26 mai 2011 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 802.083 DT.

- La convention de prestation de service avec la société « Clean Room Project » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » l'exécution de divers travaux d'aménagements, au niveau de ses salles blanches, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

La convention a été initialement signée le 25 mai 2017 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 503.571 DT.

- La société « Unimed » a conclu en date du 01 janvier 2016 avec la société « SENA MED », une convention en vertu de laquelle la société « SENA MED » s'engage à fournir à la société « Unimed », des prestations de promotion et d'information médicale de ses produits médicamenteux sur le territoire tunisien. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 26 février 2022, portant le montant des honoraires de 10.000 DT HTVA par mois à 13.000 DT HTVA par mois.

Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 156.000 DT HTVA ;

- La société « Unimed » a accordé en 2023 un prêt en compte courant associé à la société « Promochimica » de 38.765 DT. Le compte courant associé « Promochimica » affiche un solde au 31 décembre 2023 de 961.581 DT ;
- La convention de prestation de service avec la société « SMB » a pour objet d'assurer à la société « Unimed » la mission de réalisation de divers travaux d'extension et d'aménagement de ses locaux, selon les règles et les normes professionnelles, en respectant les consignes et les délais fixés par la société « Unimed » pour chaque mission.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge.

Cette convention a été signée en le 12 février 2009 et renouvelée depuis. Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 317.332 DT.

- La société « Unimed » a conclu en date du 04 juin 2011 avec la société « UNIREST », une convention en vertu de laquelle la société « Unirest » s'engage à fournir à la société « Unimed », des prestations de restauration de son personnel.

Cette convention a une durée d'une année à compter de la date de sa signature, et elle est renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties, un mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge. Cette convention a été signée en le 04 juin 2011 et renouvelée depuis.

La société « Unimed » s'engage à ce que les locaux mis à la disposition de la société « UNIREST » soient conformes au standard et aux règles d'hygiène et de sécurité, à fournir à la société « UNIREST » tout l'électroménager et batteries de cuisine nécessaires à sa mission, à fournir également tout le nécessaire de service à l'instar des plateaux, assiettes et couvert et enfin, à aménager le réfectoire.

Le montant facturé à la société « Unimed » au titre de l'exercice 2023 s'élève à 576.751 DT HTVA ;

- La société « Unimed » s'est approvisionné auprès de la société « MEDPACK » de matières premières et d'articles de conditionnement à hauteur de 4.197.210 DT HT.
- La société « Unimed » a facturé la quote-part des charges communes (frais de siège) aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB », « ISSIS » et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT	TVA	Montant TTC
INOX MED	3 000	570	3 570
UNIREST	3 000	570	3 570
S M B	3 000	570	3 570
I S S I S	1 800	342	2 142
SENAMED	1 800	342	2 142
CLEAN ROOM PROJECT	3 000	570	3 570
G CUBE	525	100	625
Total Général	16 125	3 064	19 189

- Votre société a facturé la quote-part des frais d'assurance maladie aux sociétés « INOX-MED », « CLEAN ROOM PROJECT », « UNIREST », « SMB » et « SENAMED » comme indiqué au niveau du tableau suivant :

Société	Montant HT
INOX MED	8 774
UNIREST	6 962
S M B	7 842
SENAMED	5 613
CLEAN ROOM PROJECT	9 587
G CUBE	1 306
Total Général	40 084

- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Solde total
UNIREST	<56 820>	10 542	<46 277>
S M B	<83 608>	11 457	<72 150>
I S S I S	-	2 173	2 173
SENAMED	<13 002>	7 765	<5 236>
CLEAN ROOM PROJECT	134 846	13 187	148 033
INOX MED	-	13 076	13 076
SARRA HUILES	-	1 907 052	1 907 052
PROMOCHIMICA	-	961 581	961 581
Ridha & Ridha	-	24 099	24 099
Ridha Charfeddine	-	<90 206>	<90 206>
MEDPACK	<1 000 636>	-	<1 000 636>
G CUBE	-	40 013	40 013
Total Général	<1 019 220>	2 900 739	1 881 522

VI. Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

Le management du Groupe n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs du Groupe ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

VII. Note sur les engagements hors bilan

Unimed

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Observations
Engagements Donnés			
a) Garanties personnelles			
- Cautionnement	3 676 600	UBCI	
	1 681 499	Amen Bank	
b) Garanties réelles			
- Hypothèque	43 000 000	Amen Bank	Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
- Nantissement	43 000 000	Amen Bank	Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
- Nantissement	3 500 000	BH Bank	Un nantissement de la ligne tri-génération
c) Effets escomptés et non échus			
	647 915	UIB	
	2 829 737	BH Bank	
	3 798 843	Amen Bank	
	3 287 257	UBCI	
	2 414 360	ATB	
	3 701 295	BTL	
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
f) Créances Leasing			
Total	111 537 506		
Engagements reçus			
Néant			
Total			
Engagements réciproques			
Néant			
Total			

Tunis, le 11 juin 2024

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société « UNIMED SA »
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserve

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « Unité de fabrication des médicaments - Unimed », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 94.252.712 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5.545.876 dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle de la question évoquée dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

La société mère « Unimed » détient une participation de 17,51% dans le capital de la société « Promochimica » pour une valeur nette comptable de 7.762.600 DT ainsi qu'une avance de 961.581 DT en compte courant sur ladite société.

Le 17 octobre 2019, en raison des pertes accumulées depuis la création de la société, le commissaire aux comptes de la société « Promochimica » a convoqué une assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur la situation économique et financière de la société et ses perspectives. Il est à indiquer que la société n'a toujours pas arrêté ses états financiers au titre de 2017.

En l'absence d'une situation financière et comptable récente et d'informations suffisantes et appropriées sur l'activité de la société et ses perspectives futures, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si une provision pour dépréciation des titres de participation et de l'avance en compte courant est nécessaire et si oui, quel serait le montant.

A noter que la participation est provisionnée dans les comptes de la société « Unimed » à concurrence de 1.940.650 DT.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Les stocks, figurant au bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023 pour un montant net de 50.215.474 DT, représentent un des postes les plus importants des états financiers du Groupe « Unité de fabrication des médicaments – Unimed ». Au 31 décembre 2023, la provision sur les stocks s'élève à 5.139.606 DT.

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : Cette catégorie est valorisée au coût selon la méthode de l'inventaire permanent ;
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats ;
- Les produits finis et semi -finis sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette de réalisation et le coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les pièces de rechange et consommables : Ces stocks sont valorisés au coût selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués au coût moyen pondéré ;

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états

financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère « Unité de fabrication des médicaments – Unimed ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Conseil Audit Formation

Société Général Audit

Abir Matmti

Ahmed Ayadi